



**MAIRIE DE HOUX
(Eure et Loir)**

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2017**

L'an 2017 et le 23 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de PICHERY Jean-François Maire

Etaient présents :

M. PICHERY Jean-François, Maire Mme LEFRANC Nathalie, MM : AOUSTIN Franck, FOUQUET Jean-Luc, GRESSUS Olivier, ROGER Jean, ROGER Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BRIAR Victor à M. PICHERY Jean-François, M. PARIS Philippe à M. AOUSTIN Franck, M. GIRARD Philippe à M. ROGER Philippe

Excusé : Mme SIRDEY Françoise, M. DUCOUROUBLE Jean-Luc

Autre personne présente(s) : Mme BEGUE ANGELIQUE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 8

Date de la convocation : 15/06/2017

Date d'affichage : 15/06/2017

Secrétaire de séance : M AOUSTIN Franck

Approbation du procès-verbal du 28 avril 2017

Monsieur le Maire soumet à l'approbation les procès-verbaux de la réunion du conseil municipal du 28 avril 2017, après modification du paragraphe "la location de tables et de bancs...aux associations extérieures" par "la location de tables et de bancs ... aux associations qui sont actives à Houx" est approuvé à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ORGANISATION DU 15 JUILLET 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette année la fête du 14 juillet 2017 sera organisée le samedi 15 juillet de 14h à 17h sur la place de la mairie. L'animation sera destinée aux enfants de la commune. Ils pourront profiter d'une structure gonflable et de jeux en bois. Un goûter leur sera également offert. Il est composé d'une crêpe et d'une boisson

2017/025 - URBANISME - REGLEMENT DES CLOTURES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 définit de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme.

A ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme.

Selon L'article R 421-12, *d*) du code de l'urbanisme il permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable l'installation des clôtures sur le territoire de la commune, pour s'assurer du respect des règles fixées par le document d'urbanisme de la commune (POS/PLU).

Afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'instaurer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ECOLE - CHANGEMENT DE PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une proposition commerciale de la société DACTYL BURO pour changer le photocopieur de l'école. Le conseil municipal reporte le projet et demande un complément d'information.

2017/026 - ECOLE - MATERNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des problèmes rencontrés à l'école maternelle de Gas dans la classe de grande section. Une enquête a été ouverte auprès de la gendarmerie de Maintenon, mais les parents d'élèves n'ont pas été entendus malgré leur demande. Monsieur le maire demande au conseil d'instaurer une délibération demandant l'audition des parents et parents d'élèves conformément à leur demande. Le conseil décide à l'unanimité d'instaurer cette délibération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS DIVERSES

- **Chartres métropole**

1. Les transports scolaires pour la rentrée scolaire 2017/2018 : La région met en place une tarification unique à 25 €/an pour tous les élèves (de la primaire au lycée), dont le transport était financé par le Département. Cette disposition s'applique aux enfants de la commune de Houx, la Région prenant en charge le transport jusqu'au 31 décembre 2017. Il convient de demander aux familles de s'inscrire normalement selon les modalités définies par la Région. A partir du 1er janvier 2018, le transport scolaire est pris en charge par Chartres Métropole. Les enfants bénéficieront de la carte jeune Filibus, donnant libre circulation sur ce réseau uniquement, et prise en charge du trajet domicile-école.

Exceptionnellement, les familles ne seront pas appelées à verser les 10€ de frais de dossier pour cette année scolaire.

Les conditions d'éligibilité de la carte jeune étant spécifiques (domicile et trajet sur le territoire de l'agglomération), un complément de dossier pourra être demandé aux familles au cours du 1er trimestre de l'année scolaire.

2. Réunion syndicat des eaux : une première réunion a eu lieu en mairie avec Monsieur Benoit, président du syndicat des eaux, Monsieur Bernard le fontainier, Monsieur Ducourouble président du SIVOM et Monsieur Pichery maire de Houx, afin de faire un 1er point sur notre départ du syndicat des eaux au 1er janvier 2018. Plusieurs questions ont été soulevées sur l'avenir du syndicat et de son personnel.
Une nouvelle réunion sera programmée à la rentrée avec la participation de Chartres métropole, la commune de Yermenonville et le SIVOM.
 3. Rythme scolaire : Au cours de la campagne présidentielle, le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires. L'objectif premier est de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants. Suite à la réunion des directeurs d'école du mercredi 21 juin, il a été décidé de conserver les rythmes scolaires actuels pour l'année 2017-2018, pour des raisons de difficulté de réorganisation sur un délai aussi court.
- **Travaux en cours :**
 1. La salle socioculturelle : les travaux de construction d'un bâtiment pour le stockage du matériel de la commune et des associations ont commencé.
 2. Le cimetière : L'ouverture du mur du cimetière a été réalisé afin de créer une petite porte pour sortir les poubelles. Prochaine étape, la réfection des allées. Des demandes de devis sont en cours.
 3. La mairie : Des travaux de peinture pour l'entrée de la mairie ainsi que pour le bureau du secrétariat sont à l'étude. Des demandes de devis sont en cours.
 - **Sécurité - détérioration des caméras** : Les caméras de la salle socioculturelle ont été vandalisées. Les enregistrements montrent que l'acte a eu lieu le vendredi 9 juin vers 22h45, probablement en utilisant pour grimper les structures du chantier en cours. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie. L'installation d'un nouveau système plus performant est à l'étude, la Gendarmerie propose l'assistance d'un expert pour nous conseiller.
 - **Déchets verts** : Il est rappelé aux habitants de la commune que l'espace des déchets verts a été instauré en vue d'y mettre des petites tailles et coupes de gazon et non des déchets verts volumineux car pour ces derniers il faut aller en déchèterie. Une étude afin de palier à ce problème est en projet.
 - **Remise des prix** : La remise de prix de l'école Houx/Yermenonville a lieu cette année à l'école de Houx le mardi 4 juillet 2017 à 18h30
 - **SFR** :
 1. Installation de la fibre en mairie et à l'école : La fibre a été installée à la mairie. L'installation s'est bien passée. Prochaine intervention le 30 juin 2017 pour l'école.
 2. Questionnaire de satisfaction : Le retour du questionnaire de satisfaction relatif à la fibre sur son installation et sur son bon fonctionnement indique de nombreux problèmes. La commune de Yermenonville ayant les mêmes soucis, ils nous ont proposé de nous associer à eux et nous ont convié à une 1ère réunion le 5 juillet 2017 19h30 pour faire le point.

La séance est levée à 22h30

Conseil municipal du 23 juin 2017

